

COMMUNE DE BATS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JANVIER 2024 A 19H30

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le seize janvier à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 12/01/2024

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Karine LESPIAU, Gérard DUYTSCHÉ, Joël VIDOT, Marc DABESCAT.

Absent excusé : Laurent DUMARTIN.

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaëlle MARTIN.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27/11/23

Approuvé,
À 8 pour,
À 0 contre,
À 0 abstention

2. Délibération 2024/01:

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que l'ONF a transmis deux (2) devis concernant le programme d'actions préconisées pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'application de l'article D214-21 du Code Forestier,

CONSIDERANT que ces prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF),

CONSIDERANT que ces prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- de retenir le devis n°371867 d'un montant de 6 110 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire a signé tout document relatif à ce programme.

Approuvé,
À 8 pour,
À 0 contre,
À 0 abstention

3. Délibération 2024/02:

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que depuis l'échéance d'avril 2023, la collectivité a cotisé aux contributions assurance chômage pour le personnel contractuel.

L'URSSAF ne peut prendre actuellement en considération ces cotisations car la collectivité n'a, à ce jour, signé aucun contrat Assurance Chômage. Il est donc nécessaire de se mettre en conformité administrative.

Monsieur le Maire donne lecture du contrat à l'assemblée délibérante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- d'adhérer à l'assurance chômage,
- d'autoriser Monsieur le Maire a signé le contrat ci-annexé et tout autre document relatif à cette adhésion.

Approuvé,
À 8 pour,
À 0 contre,
À 0 abstention

4. Délibération 2024/03:

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre du plan de résorption des zones blanches de téléphonie mobile, la Commune a été amenée à participer au projet de construction d'un pylône en mettant à disposition la parcelle ZE 82 d'implantation du pylône, sur le territoire de la commune.

La Commune a été sollicitée pour vendre au Département des Landes, l'emprise en nature de terre sur laquelle se trouve édifiée une antenne de téléphonie nécessaire à la réalisation de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- d'approuver cette vente auprès du Conseil Départemental des Landes moyennant, le prix de 1 077,00 €,
- d'autoriser le paiement par le Conseil Départemental des Landes à la commune d'une indemnité définitive correspondant aux travaux d'entretien de la parcelle supportés par la commune d'un montant 1 077,00 €,
- de prendre acte de l'établissement dans le cadre de cette acquisition de la rédaction d'un acte en la forme administrative,
- de désigner Monsieur le Maire pour représenter la commune dans le cadre de cette vente, et l'autoriser à signer l'acte administratif correspondant et tout autre document relatif à cette vente.

Approuvé,

À 8 pour,

À 0 contre,

À 0 abstention

5. Informations diverses

Pack Cyber France

Monsieur le Maire indique la nécessité de contracter un contrat avec l'ALPI pour la sécurité informatique. Afin de profiter de tarif préférentiel, Monsieur le Maire a signé le devis qu'il présente au Conseil Municipal.

Le document est joint en annexe à ce PV.

CR financier Travaux Ecole

Monsieur le Maire présente le détail des travaux réalisés courant 2023 dans le cadre de ce projet ainsi que les subventions obtenues.

Le document est joint en annexe à ce PV.

Contribution SDIS

Monsieur le Maire présente les montants pour 2024 pour la contribution SDIS : un prélèvement en janvier et un autre en juillet.

Le document est joint en annexe à ce PV.

6. Questions diverses

Arrêté relatif au pouvoir de police de publicité

Monsieur le Maire présente le courrier reçu par la Préfecture et propose à l'assemblée délibérante que le Maire garde le pouvoir de police de publicité.

Une délibération sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.

Salaires de Céline :

Afin de faciliter le compagnonnage de la nouvelle secrétaire, Monsieur le Maire présente le devis du CDG40 pour cet accompagnement et la formation délivrée par la secrétaire itinérante Céline DARTIGUELONGUE, pour un montant horaire de présence de 29€.

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'accompagnement de la nouvelle secrétaire autant que nécessaire.

Projet avec ALLIANCE FB

Une coupe de bois sera effectuée sur la parcelle ZE 6 – lieu-dit Compagnon. Le stockage de ce bois coupé est envisagé en bord de RD40.

Monsieur le Maire indique avoir autorisé le passage d'engins sur la parcelle communale adjacente.

Présence de nuisibles dans le grenier de la Mairie

Paula Martinet attend des retours de devis pour la dératisation. Plusieurs solutions sont envisageables.

Changement de la signalétique du lotissement

L'emplacement d'un panneau a été modifié : il est situé dorénavant au carrefour de RD446/RD2.

CU de Monsieur LION

Monsieur le Maire indique que le dossier est en cours d'instruction et que nous sommes en attente de l'établissement de l'arrêté (ADACL).

Contrôle de Légionelloses

Un contrôle a été réalisé en décembre 2023 pour le Hall Polyvalent. Paula Martinet a mentionné le contrôle éventuel pour l'école. Monsieur le Maire annonce que des devis seront faits en ce sens.

Fin de séance à 20h45

Secrétaire de séance,

MARTIN Gaëlle



Le Maire,

DEINPOUY Jean-Marc

